



CONTRAT D'ADHÉSION

Entre :

WAKE UP FORM :
Dénomination sociale :
Adresse :
RCS :
Téléphone :
Adresse mail :

Et :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Préalablement à la signature de ce contrat, l'Adhérent a pu visiter et essayer les appareils du club, pris connaissance de la prestation proposée ainsi que des Conditions Générales d'Adhésion et du règlement intérieur (voir au dos de ce contrat).

Le présent contrat est accepté selon les conditions particulières ci-dessus définies et les Conditions Générales d'Adhésion figurant au verso.

Fait à

Le
(établi en double exemplaires)

• **Adhésion :**

- Wake Up Pack (payable à l'inscription) : 50€
- Offre :
- Application mobile Wake Up Form : 1€/mois

• **Formules Sport&Fitness :**

- 29,95€/mois ABONNEMENT ANNUEL (durée d'engagement de 12 mois)
- 34,95€/mois ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT DE DURÉE
- 90€ les 10 séances (valable 3 mois)
- Offre :

• **Options :**

- 10€/mois : Bilan Santé
- 10€/mois : CrossBoxe
- 15€/mois : Eclub Corner

• **Mode de règlement :**

- Carte Bleue
- Chèque
- Espèce
- Coupon sport/ Chèque vacances
- Comptant
- Paiement en ___ fois
- Prélèvements mensuels

• **Adhésion** _____ €

• **Ce que vous réglez aujourd'hui** _____ €

• **Prélèvement au** _____ **de chaque mois,**
de _____ **€, à partir du** _____

Nom / Prénom de la personne teneur du compte
autre que l'Adhérent :

• **Documents présentés :**

- Pièce d'identité
- Autorisation parentale
- RIB
- Justificatif de CE
- Certificat médical
- Carte étudiant
- Décharge

Signature Adhérent

Signature Wake Up Form

--	--

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la société _____ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la société _____. En l'absence d'instruction contraire de votre part, le délai d'information préalable sera de 6 jours.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. La demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉF. UNIQUE DU MANDAT	IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
NOM, PRÉNOM, ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER NOM : ADRESSE : CODE POSTAL ET VILLE :
COMPTÉ À DÉBITER IBAN : FR _____ BIC : _____	NOM, ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR EN COMPTÉ À DÉBITER NOM : ADRESSE : CODE POSTAL ET VILLE :

Fait à _____ Le _____

SIGNATURE

PAIEMENT RÉCURRENT RÉPÉTITIF

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1 - Champ d'application et objet

Les Conditions Générales d'Adhésion (CGA) régissent toutes les souscriptions d'abonnements conclus entre l'Établissement WAKE UP FORM et l'Adhérent, autres que les souscriptions en ligne.

Les informations fournies au dos des présentes (notamment concernant la formule, les prix et le mode de règlement) font partie intégrante des CGA.

Le contrat souscrit est nominatif (justificatif à présenter, autorisation parentale si l'Adhérent est mineur). Ce contrat ne peut être cédé sans l'accord de l'Établissement WAKE UP FORM et le règlement de nouveaux frais d'adhésion au tarif en vigueur.

2- Prestations

Pendant toute la durée de l'abonnement Sport&Fitness, l'Adhérent bénéficie d'un accès individuel à toutes les activités sportives du club ainsi qu'à tous les Établissements WAKE UP FORM en France, selon la formule d'abonnement choisie.

La liste des clubs est disponible sur <https://www.wakeupform.fr/> Cette liste est susceptible d'évoluer sans conséquence sur le prix de l'abonnement.

L'Adhérent accepte sans réserve les horaires d'ouverture et le règlement intérieur de son club.

3- Adhésion, Formules et Options

Pour bénéficier des formules SPORT&FITNESS WAKE UP FORM, l'Adhérent souscrit à la signature du contrat d'adhésion les éléments suivants :

- le Wake Up Pack qui correspond à la carte d'accès au club et au réseau WAKE UP FORM,
- l'application mobile WAKE UP FORM est téléchargeable sur Android et Apple. Cette application est payante et obligatoire pour le suivi du coaching des Adhérents et le respect de notre engagement Eco-responsable,
- un abonnement SPORT&FITNESS selon le choix indiqué au recto : les 10 séances, l'abonnement annuel avec engagement de 12 mois, l'abonnement mensuel sans engagement de durée ; ces formules donnent un accès au réseau WAKE UP FORM pendant les heures d'ouverture des Établissements.

Des options possibles :

- L'option BILAN SANTE comprend un bilan impédancemétrie mensuel, encadré par un coach. Ce bilan sera effectué sur rendez-vous, à la demande de l'Adhérent, et uniquement dans le club «d'origine» Tout bilan non effectué par l'Adhérent ne peut être remboursé et non cumulable le mois suivant.
- L'option CROSSBOXE comprend un accès au planning de cours du studio. Ces cours doivent être réservés par l'Adhérent et possible uniquement dans le club «d'origine».
- L'option CORNER ECLUB comprend un accès au circuit des machines connectées Egym via un bracelet qui faut acheter à la souscription de l'option au tarif de 25€. Accès possible uniquement dans le club «d'origine».

Le Wake Up Pack, l'application mobile, l'abonnement SPORT&FITNESS et les options, dont les prix figurent au recto des présentes, sont payables à la signature du contrat d'adhésion.

L'Adhérent qui contracte un abonnement mensuel, peut avoir selon la formule choisie une période d'engagement à durée déterminée initiale de 12 mois correspondant à 12 mensualités.

Au-delà de la période d'engagement initiale, le contrat d'abonnement devient à durée indéterminée et peut être résilié à tout moment, dans les conditions définies à l'article 6 des CGA. Les abonnements mensuels, options et application sont réglés mensuellement à terme à échoir par prélèvements bancaires. Pour tout autre moyen de paiement, le règlement comptant de l'abonnement, options et application pour l'ensemble de la période souscrite sera immédiatement exigible et les abonnements expireront automatiquement à l'issue.

En cas de changement des coordonnées bancaires de l'Adhérent, celui-ci devra prévenir au moins 3 semaines en avance le club WAKE UP FORM et signer un nouveau mandat de prélèvement SEPA.

L'abonnement annuel débutera au terme de la gratuité d'une offre commerciale.

En cas de rejet d'un règlement, le montant dû devra être réglé sous huitaine par tout autre moyen. Tant que le compte de l'Adhérent est débiteur, l'accès au club WAKE UP FORM sera refusé à l'Adhérent. Faute de régularisation dans les délais, ou si les incidents de paiement se répétaient deux fois consécutives, le club se réserve le droit de (1) procéder à une nouvelle tentative de prélèvement des sommes dues, (2) résilier le contrat de plein droit aux torts exclusifs de l'Adhérent. Ensuite de cette résiliation, l'intégralité des sommes dues au titre de la totalité du contrat et ce jusqu'au terme de la période initiale d'engagement seront immédiatement exigibles.

4- Carte d'accès au Wake Up Form

Dès la signature du contrat, l'Adhérent peut retirer sa carte d'accès personnelle à l'accueil du club dans lequel il demeure inscrit.

Cette carte est obligatoire, nominative et incessible.

Elle est valable pour toute la durée de l'abonnement.

En cas de perte ou détérioration, elle sera remplacée et facturée 10 €.

Il est obligatoire de présenter la carte d'accès valide pour accéder au club, même si les portes sont ouvertes, la non présentation de la carte prive du droit de pratiquer.

5- Report et suspension d'abonnement

Le club WAKE UP FORM ne rembourse pas les périodes d'abonnement non utilisées du fait du client. Toutefois, une inaptitude médicale à la pratique du sport pourra faire l'objet d'un report ou d'une suspension gratuite de l'abonnement à compter de la date de présentation d'un certificat médical, pour la durée restante de l'inaptitude, mais en aucun cas à un remboursement. Les suspensions ne sont jamais rétroactives. Durant la période de suspension, il est impossible d'accéder au club WAKE UP FORM. Toute suspension prolonge d'autant la durée de la période d'engagement.

6- Conditions de résiliation

A l'issue de la période initiale d'engagement dans le cadre du contrat d'abonnement avec engagement, ou dans les autres cas, l'Adhérent a la faculté de résilier le contrat à tout moment en respectant un préavis de trente (30) jours moyennant l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé Réception au club «d'origine».

Tout mois commencé est dû. Durant le préavis, les abonnements mensuels, les options et l'application sont dus et prélevés aux dates habituelles.

Compte tenu de la courte durée d'engagement initiale, l'Adhérent ne peut résilier le contrat avant l'expiration de ladite durée d'engagement, sauf en payant l'ensemble des mensualités restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat.

En cas d'incapacité définitive, ou pour raison professionnelle (mutation), si l'Adhérent est définitivement empêché de bénéficier des prestations de WAKE UP FORM, il pourra demander, sur présentation d'un justificatif, la résiliation du contrat ainsi que le cas échéant le remboursement des mensualités réglées par avance au prorata temporis (hors Wake Up Pack).

Pour les règlements effectués par prélèvements mensuels, il sera procédé à un arrêt de ces derniers.

En cas de mutation professionnelle, le remboursement ou l'arrêt des prélèvements ne pourra s'effectuer qu'à la condition qu'il n'y ait pas d'autres clubs WAKE UP FORM implantés à plus de 15 km du lieu de la mutation.

Le club WAKE UP FORM pourra suspendre ou résilier le présent contrat de plein droit aux torts exclusifs de l'Adhérent après mise en demeure délivrée par Lettre Recommandée avec Accusé Réception restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours, dans chacun des cas ci-dessous :

- Défaut ou retard de paiement par l'Adhérent,
- Comportement présentant de manière répétée un risque ou un inconvénient pour le Client ou pour les autres clients,
- Comportements fautifs, incluant le non-respect du règlement intérieur du club WAKE UP FORM, toutes dégradations et comportement agressifs ou insultants.

7- Force majeure

Tout évènement de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil, tel que, sans que cette liste ne soit limitative, les catastrophes naturelles (tremblements de terre, incendie, tempête, inondation), les grèves totales ou partielles, suspend l'exécution des obligations du Contrat pendant toute la durée de l'évènement de force majeure.

8- Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17

« Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, WAKE UP FORM, responsable de traitement, s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des données à caractère personnel qu'il est amené à recevoir de l'Adhérent (identification, adresses postale et électronique, coordonnées téléphoniques) et à conserver leur caractère confidentiel.

Les informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par WAKE UP FORM.

Ne sont recueillies que les données nécessaires à l'activité telles que : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone.

Toutes les précautions nécessaires ont été prises à travers des mesures organisationnelles et techniques afin de préserver la sécurité, l'intégralité et la confidentialité des données à caractère personnel.

Elles ont pour finalité de permettre la gestion administrative et financière du dossier de l'Adhérent, l'envoi d'informations ou d'éventuelles prospections et le respect des obligations légales et réglementaires.

Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être accessibles aux personnes suivantes : équipe du club WAKE UP FORM, les partenaires avec lesquels le club WAKE UP FORM est susceptible de travailler pour exécuter ses missions.

L'Adhérent autorise également à utiliser de manière totalement anonyme les données relatives aux programmes suivis pour communiquer sur les résultats obtenus dans le club WAKE UP FORM.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la mission.

Afin de respecter les obligations légales et réglementaires, elles sont également conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la mission.

Les données personnelles ne feront jamais l'objet de cessions, locations ou échanges au bénéfice de tiers.

Conformément à la réglementation, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, un droit à la limitation du traitement et un droit à l'opposition du traitement des données personnelles qui le concerne. L'Adhérent peut exercer ses droits en contactant WAKE UP FORM à l'adresse suivante : contact@wakeupform.fr.

Il dispose également du droit à produire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente s'il considère que le traitement de ses données à caractère personnel constitue une violation de la loi ou de la réglementation.

9- Médiation

En cas de litige, l'Adhérent devra s'adresser en priorité au service client de WAKE UP FORM par courrier électronique ou par voie postale. En cas d'échec de la demande de réclamation formulée auprès du service client WAKE UP FORM dans un délai d'un mois, l'Adhérent peut soumettre le différend relatif aux présentes Conditions Générales d'Adhésion à un médiateur en envoyant une réclamation à : SAS MEDIATION SOLUTION – 222 chemin de la Bergerie – 01800 SAINT JEAN DE NIOST ou à l'adresse mail suivante : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Dans ce cas, l'Adhérent devra remplir le formulaire de réclamation spécialement édité par la Médiation Franchise-Consommateurs, disponible à l'adresse suivante :

<https://sasmediationsolution-conso.fr/processus-mediation/conditions-de-saisine>

Pour toute information supplémentaire concernant la saisine du médiateur, l'Adhérent est invité à se reporter au règlement de la Médiation Franchise-Consommateurs, disponible à l'adresse suivante :

<https://sasmediationsolution-conso.fr/mediation-solution/la-charte>

Il est rappelé que les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation.

Elles demeurent également libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur en cas de recours à la médiation.

10- Extraits du règlement intérieur

L'attention de l'Adhérent est attirée sur le fait que le club répond à la définition du code APE 93.11Z « gestion d'installations sportives » et qu'en conséquence les périodes de surveillance du club par le personnel ne couvrent pas la totalité des heures d'ouverture. La présence de 2 personnes est nécessaire pour assurer la sécurité dans le club.

- Comportement et hygiène

Nous préconisons à nos Adhérents de faire contrôler leur état de santé et nous remettre un certificat médical.

Chaque Adhérent doit s'identifier à la borne d'entrée grâce à sa carte d'accès et doit rentrer seul.

Tout Adhérent doit veiller à la sécurité, à la propreté, à l'ordre et au respect du personnel et des Adhérents du club.

Une serviette propre doit être posée sur les selleries ou les tapis. Tout équipement doit être nettoyé par son utilisateur, à l'aide des produits mis à disposition.

L'accès au club n'est autorisé qu'aux personnes âgées de 16 ans et plus, en tenue décente (torse nu interdit) et appropriée à la pratique sportive (baskets à usage externe, jeans, tongs et pieds nus interdits). Le port de claquettes est conseillé en zone humide.

Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool et d'emmener des bouteilles en verre dans le club. Il est interdit de venir accompagné d'un enfant ou d'une autre personne sans accord, même interdiction pour les animaux.

- Vestiaires et objets personnels

Un vestiaire homme ou un vestiaire femme est à disposition, permettant de se déshabiller et de s'habiller.

Les sacs de sport et affaires personnelles doivent rester obligatoirement dans les vestiaires ou les casiers. Ces casiers doivent être cadenassés par vos soins et vidés après votre entraînement ; si ce n'est pas le cas, ils seront forcés. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol d'objet non sécurisé par cadenas dans les casiers.

- Utilisation des équipements

Avant toute utilisation, chaque Adhérent doit prendre connaissance de chaque appareil qu'il envisage d'utiliser et s'y conformer scrupuleusement.

Le club est sous vidéo protection, toutes détériorations seront à la charge de leur auteur, lequel sera contraint de s'acquitter du montant de la remise en état. L'assurance de l'établissement est affichée à l'accueil, en cas d'incident, l'Adhérent est tenu de faire une déclaration immédiate auprès du club.

Tous les appareils doivent être déchargés ou mis en position d'arrêt.

11- Tribunal Compétent

À défaut d'accord amiable, l'Adhérent pourra saisir le Tribunal pour tout litige relatif à l'existence, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat, ainsi que les documents connexes à ce contrat.

Le Tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur ou de l'exécution de la prestation de service.

12- Droit applicable

Le présent contrat et les Conditions Générales d'Adhésion le régissant sont soumis à la loi française.

DÉCHARGE

Toute personne pratiquant dans notre club est dans l'obligation de fournir un certificat médical et le pass sanitaire lors de son inscription.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Date de naissance :

E-mail :

Déclare :

- Ne pas avoir présenté de certificat médical
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur
- S'engager à effectuer la formation sur les machines avec un animateur sportif
- Avoir présenté le pass sanitaire

Fait

Le

Signature